



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FRANCE  
**compétences**



**20  
22**

**LA RÉGULATION**  
AU CŒUR  
DES ACTIONS  
EN 2022

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**FRANCE COMPÉTENCES - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**

**Date de publication :** juin 2023

**Directeur de la publication :** Stéphane Lardy, Directeur général

**Rédaction et coordination :** Direction de la communication

**Conception, création et réalisation graphique :** belazar

**Crédits photo :** © Adobe Stock

**ISSN :** 2825-9351

**Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la loi « Avenir professionnel », France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. En quatre ans, l'institution a su trouver sa place dans l'écosystème et obtenir les résultats attendus.**

---

**► Ses missions ?**

Assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

**► Ses objectifs ?**

Promouvoir le développement des compétences, l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous les actifs à la formation professionnelle et à l'apprentissage.



ÉDITOS	6
--------	---

## SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2022

<b>CHAPITRE 1</b>	
France compétences, une instance nationale investie de trois missions clés	10
Synthèse des réalisations 2022 : une régulation renforcée au fil des années	11

## FRANCE COMPÉTENCES, L'EXPERTISE AU SERVICE DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

<b>CHAPITRE 2</b>	
Une gouvernance quadripartite pour garantir la qualité des débats et l'efficacité de la prise de décision	16
Retour sur l'activité de la gouvernance	17
Nos équipes au cœur de la performance et de l'efficacité de nos missions	22
Bilan comptable	25

## MISSIONS, RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>Financer</b>	
Une répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage au profit de la formation des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi	28
<b>Réguler</b>	
Apprentissage	30
Qualité de la formation	32
Certification professionnelle	33
Le conseil en évolution professionnelle	36
<b>Améliorer</b>	
Éclairer les acteurs du secteur à travers les travaux d'étude et d'évaluation	38
Outiller les acteurs pour optimiser la qualité de service	40
Médiation	41

## QUELQUES EXEMPLES DE CHANTIERS POUR 2023

<b>CHAPITRE 4</b>	
Expertise, développement des compétences et amélioration continue du système de certification	44

<b>GLOSSAIRE</b>	46
------------------	----

# ÉDITOS

## « Investis pour garantir le développement des compétences de tous : jeunes en apprentissage et actifs ! »

Pierre Deheunynck,  
Président du Conseil d'administration.



En premier lieu, je tiens à dire combien les membres du Conseil d'administration et de ses commissions se sont encore fortement mobilisés au cours de l'année 2022 pour contribuer à la mission de l'établissement. Qu'il s'agisse de la préparation et du pilotage du budget par la Commission audit et finances, de la régulation, des missions d'évaluation pour les études produites ou, enfin, de la Commission de la certification, qui a étudié au cours de l'année 2022 3 400 dossiers, tous les membres de la gouvernance se sont engagés pour soutenir les équipes de France compétences et des acteurs de la formation professionnelle afin de répondre aux attentes des jeunes en apprentissage ou actifs en formation et reconversion.

En 2022, une nouvelle étape a été franchie avec, notamment, la publication du premier rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et la Grande Bibliothèque, qui met en visibilité les travaux des observatoires de branches ou encore les études dédiées à l'apprentissage. Tous ces travaux permettant aux acteurs de l'écosystème de disposer du meilleur niveau d'information possible en étant impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de formation et de développement des compétences.

Le Conseil, constitué d'administrateurs représentant les partenaires sociaux, les Régions, l'État et des personnalités qualifiées, a démontré sa capacité à prendre en compte tous les enjeux des acteurs de la formation professionnelle dans le cadre qui lui est donné par la loi pour faciliter, par les compétences, l'accès à l'emploi.

Nous devons aussi poursuivre nos travaux de régulation du secteur pour garantir aux jeunes et aux actifs qu'ils disposeront de formations de qualité, professionnalisantes et facilitant l'accès à l'emploi souhaité. En parallèle, nous avons la responsabilité de contribuer à la soutenabilité financière des actions et financements qui nous incombent. Enfin, notre mission d'intérêt général nous oblige aussi à garantir un accès équitable à tous aux dispositifs de formation.

Notre ambition commune, qu'il s'agisse du Conseil d'administration, des commissions mais aussi des équipes de France compétences, est de créer les conditions afin que les usagers bénéficient du meilleur accès aux compétences par l'apprentissage, la formation et l'orientation professionnelle, permettant ainsi aux entreprises de bénéficier des compétences dont elles ont besoin pour se développer. C'est sans conteste l'une des conditions clés du plein-emploi.

Le dialogue stratégique qui s'est poursuivi, cette année encore, au sein de la gouvernance sur cet enjeu clé pour notre pays me rend optimiste quant à notre capacité à progresser encore, pour toujours mieux répondre à ce défi national qu'est le développement des compétences de tous.

## « Renforcer la capacité de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage : un enjeu actuel, un défi pour le futur. »

Stéphane Lardy,  
Directeur général.



En 2022, France compétences a continué à mobiliser toutes ses ressources sur son cœur de métier, qui tient en sa capacité à réguler le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Bien au-delà de sa simple dimension financière, la régulation joue un rôle prépondérant dans le fonctionnement de tout l'écosystème. En effet, ce rôle de régulation de France compétences répond à une ambition de politique publique partagée avec tous les acteurs (État, partenaires sociaux, Régions, organismes de formation...) : améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et à la formation de tous les salariés.

C'est dans ce cadre qu'en 2022, France compétences a encore renforcé son rôle de régulateur, en déployant des outils dédiés. Objectif : apporter à tous les acteurs du système la meilleure connaissance possible des dispositifs (certification, conseil en évolution professionnelle, etc.) et des droits mobilisables. La création de la Grande Bibliothèque, la publication du premier rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle ainsi que nombre d'études évaluant les dispositifs constituent pour eux des ressources précieuses. Les analyses menées sur le rapport coût/qualité des formations en apprentissage, le taux d'insertion des jeunes, sont autant d'éléments clés qui, portés à l'attention de ces acteurs, doivent les aider à prendre de bonnes décisions en matière de politique publique.

En éclairant par ses évaluations les dispositifs, notre établissement contribue à l'évolution des politiques publiques au plus près des besoins du marché de l'emploi, et en cela les observations et les études sont aussi des vecteurs de régulation.


Cette année, France compétences a aussi continué à soutenir financièrement, avec l'aide de l'État, le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage, quel que soit le contexte économique.

L'enregistrement des certifications professionnelles par la commission dédiée est un autre exemple des chantiers menés avec efficacité pour garantir la même valeur d'usage pour les salariés et les entreprises et la montée en compétence de tous.

Pour France compétences, la régulation est donc la bonne allocation des ressources publiques au service de politiques de la formation efficaces et efficientes. C'est donc une question essentielle, qui devra constituer un fil rouge pour les années à venir. En ce sens, France compétences compte encore renforcer ses capacités d'analyse et de contrôle, gage de la qualité de tous les dispositifs. À l'instar de la préparation du nouveau marché qui vise à sélectionner les opérateurs du conseil en évolution professionnelle, France compétences mobilise et mobilisera toutes ses ressources pour garantir à chacun le même accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage avec la même qualité sur tout le territoire.

Enfin, du point de vue interne, 2022 aura également été l'année du déménagement de notre établissement. Réalisée en concertation avec tous les salariés et les membres du Comité social et économique (CSE), cette arrivée sur un nouveau site nous permet de travailler dans de meilleures conditions tout en renforçant notre collectif de travail. C'est aussi en disposant de cet environnement de qualité que nous renforçons notre capacité à répondre à tous nos enjeux de régulation au service de tous.

# SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2022



**Désormais acteur incontournable reconnu par l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences a encore vu en 2022 son rôle de régulateur se renforcer. Avec un leitmotiv inchangé : continuer à soutenir le système de formation professionnelle et d'apprentissage au plus près des besoins du marché du travail.**

Dans ce but, France compétences a continué à agir sur les principaux leviers de régulation : niveaux de prise en charge de l'apprentissage, renouvellement des certifications, pilotage du marché du conseil en évolution professionnelle... Et l'année a aussi été marquée la réalisation du 1<sup>er</sup> Rapport sur l'usage des fonds et par la mise en place de la Grande Bibliothèque des travaux des observatoires de branches professionnelles. En apportant ces ressources précieuses à tous les acteurs de la formation et de l'apprentissage, France compétences réaffirme son rôle d'éclairage pour un système plus transparent et plus juste, au service de la montée en compétences des actifs.

## FRANCE COMPÉTENCES, UNE INSTANCE NATIONALE INVESTIE DE TROIS MISSIONS CLÉS

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la loi « Avenir professionnel », France compétences est **l'autorité nationale de financement et de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage**. Elle a pour **mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration de ce secteur**.

Placée sous la tutelle du ministère en charge de la Formation professionnelle, sa **gouvernance quadripartite est composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs** représentatives au niveau national et interprofessionnel, ainsi que de deux personnalités qualifiées.

### ► Ses objectifs ?

Promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Outre la répartition des fonds mutualisés entre les différents acteurs, France compétences participe à la **régulation de la qualité, des coûts et des règles**

France compétences a été créée avec l'ambition d'améliorer l'efficacité du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage en intervenant à trois niveaux.

### RÉGULER

le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques.

### FINANCER

le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de façon optimale et soutenable.

### AMÉLIORER

la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

**de prise en charge des formations.** En effectuant un travail rigoureux d'enregistrement, de mise à jour et de lisibilité des certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS), France compétences s'attache à établir et **garantir la pertinence des certifications et leur adéquation avec les besoins de l'économie**. Par ses différentes actions, l'institution œuvre à la **mise en place d'un système lisible, cohérent et équitable pour l'évolution et la transition professionnelle des actifs**.

France compétences est en dialogue permanent avec les institutionnels et professionnels du secteur. Cette proximité lui permet d'exercer pleinement ses compétences en matière d'évaluation, de diffusion de connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. En cela, France compétences participe à la **mise en synergie des acteurs du système et, de façon plus globale, à l'amélioration de ce dernier**.

## SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2022 : UNE RÉGULATION RENFORCÉE AU FIL DES ANNÉES

**En 2022, France compétences a continué à jouer pleinement son rôle, de financeur comme de régulateur, face aux enjeux de développement des compétences des actifs et de soutenabilité du système de formation professionnelle et d'apprentissage. Elle a non seulement actionné de manière volontariste les principaux leviers de régulation dont elle dispose, mais elle est aussi montée en puissance dans son rôle d'éclairage des autres acteurs de l'écosystème.**

En termes de **régulation de l'apprentissage**, France compétences a pris des mesures en juillet 2022 pour réviser les niveaux de prise en charge des contrats (NPEC) d'apprentissage, sur la base d'une analyse des coûts observés, afin d'améliorer l'usage des fonds publics tout en garantissant l'égalité de traitement pour les usagers et en faisant encore progresser la convergence des NPEC. Il convient de souligner que la baisse globale des NPEC n'a pas empêché une nouvelle progression de l'apprentissage à la rentrée de septembre-octobre 2022 et n'a pas eu d'impact sur la qualité de l'apprentissage proposé, qui reste soumis aux mêmes exigences de qualité et de pertinence.

En matière de **politique de contrôle des certifications**, France compétences a renforcé son action en 2022 en vue de garantir la qualité des certifications professionnelles proposées aux candidats. Ainsi, l'organisme a développé des outils de suivi et d'analyse des certifications professionnelles et a renforcé les contrôles sur les organismes certificateurs. Ce travail de contrôle est essentiel pour assurer la pertinence des

certifications professionnelles et pour permettre aux apprenants de choisir des formations de qualité et reconnues par les employeurs.

Le **pilotage rigoureux du marché du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés** a également été poursuivi et ce marché a fait l'objet d'une évaluation en vue du lancement d'un nouveau marché en 2023.

**Enfin, en 2022, France compétences a également accru son rôle consistant à fournir aux acteurs du secteur des éclairages pertinents.** Les études menées ainsi que la publication du premier rapport sur l'usage des fonds s'inscrivent donc dans cette démarche et viennent aussi renforcer la mission d'observation des coûts.

À ce titre, l'année 2022 a également été marquée par la **mise en place de la Grande Bibliothèque**, un outil précieux qui facilite la recherche et la consultation des travaux des observatoires par tous les acteurs parties prenantes de la construction des politiques emploi-formation. Cette ressource a été publiée début 2023.

Ainsi, France compétences est un acteur incontournable désormais reconnu par l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Les rapports du Sénat et de la Cour des comptes publiés en 2022 ont reconnu la qualité de son travail et la bonne gestion de l'établissement.

## « France compétences est à la fois un financeur pivot de la formation professionnelle et de l'apprentissage et le régulateur du système. »

Stéphane Lardy,  
Directeur général.

### Fonds de la formation professionnelle : Premier rapport dédié à leur usage

## FOCUS 🔍

France compétences, autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, intervient en appui à la définition de la stratégie des politiques publiques sur ces sujets. C'est dans cette optique qu'en janvier 2023, l'instance a publié son premier rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle (RUF). Objectif : apporter aux acteurs du secteur une image claire des liens entre coûts, qualité et valeur d'usage des différents dispositifs. La publication de ce rapport n'est qu'une première étape. France compétences poursuit, avec l'ensemble des financeurs, des travaux de nature méthodologique. Ce document a également vocation à s'étoffer, pour élargir progressivement son périmètre.

#### ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

« France compétences est à la fois un financeur pivot de la formation professionnelle et de l'apprentissage et le régulateur du système. Pour une régulation la plus efficace possible, un des enjeux majeurs est de pouvoir analyser le coût des formations, afin de le confronter à la qualité de l'offre proposée et à la valeur d'usage pour les entreprises et les actifs », explique Stéphane Lardy, Directeur général de France compétences. C'est en effet prioritairement aux décideurs publics et paritaires que s'adressent les résultats présentés dans ce rapport. En apportant une image fiable du rapport coût-qualité des actions de formation, ce rapport constitue pour eux un véritable outil d'aide à la décision. En effet, à travers différentes fiches présentées, nombre d'éclairages factuels sont portés sur les débats, permettant d'évaluer l'efficacité du système. De véritables leviers dont les décideurs sont invités à se saisir.

#### SYNTHÉTISER LES ÉTUDES ET OBJECTIVER LES COÛTS

France compétences ne s'est pas contentée, dans ce premier rapport, d'étudier ses contributions, mais évalue l'ensemble des financements publics et mutualisés. Concrètement, chaque grande catégorie d'actions (apprentissage, contrat de professionnalisation, compte personnel de formation, etc.) est mise en correspondance avec son coût unitaire financé via des fonds publics et mutualisés, avec des indicateurs de résultat et de valeur ajoutée.

Par exemple, pour un contrat d'apprentissage, un engagement de près de 23 400 euros a été nécessaire en 2021. Ce coût doit être analysé au regard de sa valeur pour les apprentis : leur taux d'insertion est plus élevé que pour ceux préparant les mêmes diplômes par la voie scolaire, particulièrement pour les certifications de niveau certificat d'aptitudes professionnelle/Brevet d'études professionnelles. Ce coût doit également être rapporté au succès de l'apprentissage comme voie de poursuite d'études.

Si France compétences a pour mission légale de rendre compte de l'usage des fonds publics et mutualisés de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle, l'État publie chaque année un jaune budgétaire<sup>(1)</sup> relatif à la formation professionnelle. Avec ce premier rapport, France compétences a choisi une approche complémentaire en présentant des données inédites sur les coûts engagés et en synthétisant les études sur la mesure de ces résultats.

(1) Les « jaunes budgétaires » sont des annexes générales au projet de loi de finances. Ils présentent l'effort financier de l'État dans un domaine d'intervention donné, ici il est fait référence à celui portant sur la formation professionnelle.

Consultez le Rapport 2022 sur l'usage des fonds de la formation professionnelle

### Convention d'objectifs et de performance : objectifs atteints pour cette 3<sup>e</sup> année

En 2022, France compétences a de nouveau atteint les objectifs qui lui avaient été fixés et a poursuivi son action de régulation de manière volontariste, notamment pour soutenir le système de formation professionnelle et d'apprentissage au plus près des besoins du marché du travail.

La convention d'objectifs et de performance (COP) signée entre l'État et France compétences en avril 2020 fixe les orientations de l'institution pour la période 2020-2022 : quatre axes prioritaires ont été déclinés en huit objectifs stratégiques (et un objectif transversal) et 17 indicateurs de suivi. La COP a été prolongée pour l'année 2023 par avenant (approuvé par le Conseil d'administration et signé le 24 novembre 2022).

À l'issue de la 3<sup>e</sup> année d'exécution de cette feuille de route stratégique, France compétences a rempli ses missions et atteint les objectifs stratégiques qui lui avaient été assignés dans la COP.

Parmi les travaux les plus significatifs :

- ▶ **la régulation des niveaux de prise charge (NPEC) contrats d'apprentissage, avec de nouveaux NPEC** en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- ▶ **la clôture du 2<sup>e</sup> exercice remontée et l'analyse des comptabilités analytiques des contrats d'apprentissage**. Forte de ces résultats, France compétences consolide l'analyse des coûts de l'apprentissage et peut si besoin adapter ses recommandations ;
- ▶ **l'observation des coûts avec la publication du premier rapport sur l'usage des fonds**, au-delà du seul périmètre de l'apprentissage ;

▶ la poursuite d'un  **pilotage rigoureux du marché du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés**, qui a permis de maintenir la satisfaction des usagers à un niveau particulièrement élevé ;

▶ **la mise en place de la « Grande Bibliothèque des travaux** des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) », destinée à centraliser et diffuser ces travaux.

Afin de continuer à soutenir le système de formation professionnelle et d'apprentissage, France compétences a continué à mobiliser toutes ses ressources. L'institution a ainsi continué à jouer pleinement son rôle de financeur en apportant son soutien aux acteurs du secteur à travers les leviers dont elle dispose : France compétences leur a donné de la visibilité tout au long de l'année, à travers ses prévisions financières apportées régulièrement aux décideurs. Face aux enjeux financiers, l'institution a eu recours à l'emprunt afin de gérer les difficultés de trésorerie, en complément du soutien important apporté par l'État en 2022.

En 2022, le rôle de régulation de France compétences a continué à s'affirmer, au-delà de son action sur les niveaux de prise en charge, mais également via de nombreuses actions en matière de contrôle des organismes certificateurs. Sa mobilisation a été croissante sur ces enjeux.

**Ainsi, après son installation en 2019, la consolidation de son organisation et de ses missions en 2020, France compétences voit son rôle de régulateur renforcé au fil des années.** Une montée en puissance rendue possible grâce à l'engagement de ses équipes et l'implication des membres de sa gouvernance.

Consultez le rapport d'exécution 2022 de la COP

# FRANCE COMPÉTENCES

L'EXPERTISE AU SERVICE  
DE LA FORMATION  
ET DE L'APPRENTISSAGE

**En 2022, les équipes de France compétences et les membres de sa gouvernance ont continué à mobiliser toutes leurs ressources et leur expertise au profit de la montée en compétence des actifs.**

Lieu propice aux débats, la gouvernance quadripartite de France compétences facilite les prises de décision au plus près des besoins des acteurs de l'écosystème. Le dialogue permanent entre le Conseil d'administration et les Commissions a permis à France compétences de déployer toute l'agilité requise par le contexte de l'année 2022. Avec pour leitmotiv inchangé : améliorer l'efficacité et l'égalité d'accès au marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage.



## UNE GOUVERNANCE QUADRIpartite POUR GARANTIR LA QUALITÉ DES DÉBATS ET L'EFFICACITÉ DE LA PRISE DE DÉCISION

France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ses orientations stratégiques sont déterminées par une gouvernance quadripartite.

**Le Conseil d'administration** de France compétences est composé de 15 membres, répartis en cinq collèges. Leur mandat est de trois ans. **Ces membres sont des représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel et deux personnalités qualifiées.**

Cette diversité d'approches et d'expériences au sein du Conseil d'administration constitue un atout que France compétences place au service de la réussite de ses objectifs : contribuer aux enjeux portés par la loi et être le garant du bon fonctionnement et de l'efficacité du système.

Pour en savoir plus sur l'organisation du Conseil d'administration

### Quatre commissions thématiques pour une expertise dédiée

Pour en savoir plus sur l'organisation et les missions des quatre commissions

La Commission évaluation



La Commission audit et finances



La Commission recommandations



La Commission de la certification professionnelle



## RETOUR SUR L'ACTIVITÉ DE LA GOUVERNANCE

### ► Conseil d'administration : un lieu propice au dialogue quadripartite

Lieu unique de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage, le Conseil d'administration de France compétences réunit l'ensemble des acteurs majeurs du secteur : représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel et des personnalités qualifiées. Une pluralité d'approches et d'expériences placées au service du bon fonctionnement et de l'efficacité du système de la formation et de l'apprentissage.

En 2022, au cours des sept séances du Conseil d'administration, outre les discussions et les points d'information de la gouvernance sur l'activité de l'établissement et des commissions, des délibérations significatives ont été prises, notamment :

- les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ont été révisés ;
- le budget prévisionnel initial a été approuvé pour l'année 2023 ;
- la liste des instances de labellisation chargées de délivrer la marque Qualiopi a été validée pour la période 2023-2025.

Par ailleurs, l'Assemblée générale de France compétences s'est tenue en juin 2022. Elle a réuni l'ensemble des membres du Conseil d'administration ainsi que des représentants de ministères et organisations professionnelles non-membres du Conseil. Objectif de cette assemblée : faire le point sur les activités de l'établissement, présenter le rapport d'activité et les futurs projets et créer un lieu propice aux échanges entre les différents participants. Dans cette configuration, cette Assemblée générale a permis de répondre directement aux questions des participants, notamment ceux qui ne sont pas impliqués dans la gouvernance de l'institution.



### ► Commission audit et finances : accompagner le succès de l'apprentissage et du compte personnel de formation

En 2022, la Commission audit et finances a continué à porter une attention particulière à la trajectoire financière de France compétences et à la maîtrise de son déficit. Durant la crise sanitaire, la baisse des recettes de l'établissement (liée à celle de la masse salariale des entreprises) avait été concomitante avec l'augmentation des coûts liés au développement de l'apprentissage et au dynamisme du recours au compte personnel de formation (CPF).

En 2022, le succès de l'apprentissage s'est d'ailleurs confirmé, avec une augmentation de 14 % des entrées en apprentissage dans le secteur privé, ce qui a généré une hausse des dépenses de l'établissement pour accompagner cette dynamique. Cette conjoncture a nécessité des échanges réguliers et approfondis dans le cadre de la Commission afin de préparer les décisions consécutives du Conseil d'administration.

La Commission audit et finances a joué un rôle majeur dans l'examen du projet d'arrêté des comptes annuels 2021 et dans la préparation du budget rectificatif 2022 de l'établissement, ainsi que dans la construction du budget initial pour 2023.

Au-delà de ces enjeux majeurs, la Commission s'attachera dans les mois à venir à examiner la politique de contrôle et d'audit interne de France compétences. Elle préparera également le budget initial d'intervention et de fonctionnement de l'établissement pour 2024. Objectif : être force de propositions auprès du Conseil d'administration pour répartir au mieux les financements en fonction des besoins et pour faire face aux enjeux de soutenabilité financière.

### ► Commission recommandations : préparer les décisions du Conseil d'administration en matière de régulation

La Commission recommandations, « *articulation essentielle entre pratique et politique pour prioriser les besoins* » comme le précise son Président Max Roche, a pour mission de préparer les décisions du CA en matière de recommandations sur différentes thématiques.

#### L'apprentissage

Les membres de la Commission, qui se sont réunis à huit reprises, se sont particulièrement mobilisés dans le cadre de la régulation des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage en 2022. Ainsi, la Commission a examiné et préparé la révision générale des NPEC, lancée en décembre 2021 et adoptée par le Conseil d'administration en juillet et septembre 2022.

Si, comme en 2019, ce travail d'analyse et de recommandations a été mené sur la base des positionnements des branches professionnelles, pour la première fois, la Commission a pu compléter ses travaux avec l'observation des comptabilités analytiques des centres de formation d'apprentis (CFA) au titre de 2020 puis de 2021. Un travail d'observation qui a fait l'objet de riches travaux et échanges au sein de la Commission.

#### Les projets de transition professionnelle

Une séance de la Commission a été dédiée à l'analyse des effets des recommandations adoptées en décembre

2020 par le Conseil d'administration relatives aux règles, aux priorités et aux modalités de prise en charge des projets de transition professionnelle.

Des avancées significatives ont été soulignées par la Commission, concernant l'harmonisation des pratiques de prise en charge. En complément des recommandations, l'utilité du guide des règles et des priorités de prise en charge du projet de transition professionnelle a été confortée. Ce guide a été actualisé en 2022 par France compétences en lien avec les associations Transitions Pro.

Pour autant, la Commission a constaté des proportions de refus de prise en charge de projets éligibles (en raison de la priorisation) assez différents selon les commissions paritaires et les mois de l'année. Elle a également identifié des enjeux de sécurisation des données ou d'harmonisation des interprétations des intitulés des priorités. La Commission a fait des recommandations qui ont conduit à la clarification de deux intitulés de priorités, mais n'a pas souhaité de modification majeure du système de priorisation à court terme.

#### Les enjeux de qualité

Parallèlement, la Commission s'est impliquée dans les travaux de reconnaissance des instances de labellisation chargées de délivrer la marque Qualiopi.

## « Une articulation essentielle entre pratique et politique pour prioriser les besoins. »

**Max Roche,**  
Président de la Commission recommandations.

## ► Commission évaluation : des travaux d'étude riches d'enseignements

À l'instar des années précédentes, l'activité de la Commission évaluation a alterné séances en plénières et ateliers de travail afin de continuer à livrer des travaux d'étude et d'évaluation riches d'enseignements pour France compétences. Elle a ainsi permis, conformément à sa mission, de « concevoir, piloter, et mettre en discussion les études à finalité compréhensive et/ou évaluative » dans une optique d'aide à la décision pour l'établissement.

En ce sens, la Commission a continué à s'appuyer à la fois sur sa composition quadripartite et sur ses collaborations

régulières avec les différentes institutions en charge de produire des études et évaluations : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), France Stratégie, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), Pôle évaluation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), Réseau des Carif-Oref (RCO).

La richesse de ce travail collaboratif favorise à la fois une dynamique de complémentarité entre tous les acteurs et renforce la coordination des moyens déployés.

## ► Commission de la certification professionnelle : un rythme soutenu à la hauteur des enjeux

Depuis sa création, la Commission de la certification professionnelle s'est réunie quasiment tous les mois afin de tenir sa feuille de route, dont la richesse est à la hauteur des exigences de sa mission : examiner et émettre des avis conformes sur les demandes d'enregistrement aux répertoires nationaux. Sous l'effet du développement du compte personnel de formation (CPF) et de l'apprentissage, qui requièrent des formations certifiantes, l'activité de la Commission a été dense pour continuer à se prononcer sur les demandes dans des délais raisonnables, sans déroger à la qualité de ses avis.

Ainsi en 2022, 3 400 dossiers ont été traités, dans un délai de traitement total moyen d'enregistrement<sup>(2)</sup> sur demande de sept mois, contre plus de dix mois pour l'ex-Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). Ce délai moyen comprend également le délai de consultation de la Commission et le délai de notification de sa décision. Le taux d'acceptation moyen au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est de 50 %,

contre 41 % l'année précédente. Celui du Répertoire spécifique (RS) est de presque 19 % contre 18 % en 2021. Des résultats en hausse, en raison de la prise en compte progressive par les acteurs des exigences de qualité associées à la réforme de 2018. La Commission a également validé en décembre 2022 la liste des métiers émergents ou en particulière évolution pour l'année 2023. Sept nouveaux métiers ont été retenus et une partie des métiers de la liste 2022 a été maintenue.

L'objectif de cette liste est de venir répondre rapidement aux évolutions et besoins du marché du travail : les certifications correspondant aux métiers qui y sont inscrits bénéficieront d'une procédure d'enregistrement dérogatoire au RNCP.

Par son travail assidu et approfondi, la Commission de la certification professionnelle a continué en 2022 à répondre au plus près des exigences de qualité et d'utilité professionnelle des certifications introduites par la réforme.

## ► Groupe de travail « Transitions »

Créé par délibération du Conseil d'administration fin 2020, le groupe de travail « Transitions » est composé de représentants des organisations membres du Conseil d'administration de France compétences. À l'occasion d'une dizaine de séances, le groupe a notamment :

- suivi la dotation complémentaire de 100 millions d'euros attribuée aux projets de transition professionnelle par le plan de relance ;
- engagé des premières réflexions, analyses à l'appui, sur l'équilibre entre parcours pertinents et coûts des projets de transition professionnelle ;

► partagé les informations et proposé des impulsions utiles sur le suivi du conseil en évolution professionnelle (CEP) mis en œuvre par l'ensemble des opérateurs du CEP. Notamment sur la mission de France compétences d'élaboration de la méthodologie de suivi du CEP au niveau régional par les Transitions Pro ;

► partagé l'information et proposé les impulsions utiles à l'organisation et au pilotage du CEP actifs occupés, l'évaluation du marché 2020-2023 et la préparation du nouveau marché lancé en février 2023.

(2) Le processus d'enregistrement d'une demande de certification professionnelle comprend plusieurs étapes : dépôt, recevabilité, instruction, passage en commission, notification des décisions et publication des fiches répertoires pour les certifications enregistrées. Le délai de traitement moyen d'un dossier est calculé à partir du dépôt de la demande d'enregistrement, effectuée par l'organisme certificateur, jusqu'à la publication des fiches répertoires pour les certifications enregistrées. En revanche, le délai moyen d'instruction, quant à lui, il est calculé à partir de la recevabilité du dossier. Ainsi, en 2022, 3 400 dossiers ont été traités d'un un délai moyen de 7 mois et instruits en un peu moins de 6,5 mois.

# NOS ÉQUIPES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE ET DE L'EFFICIENCE DE NOS MISSIONS

C'est grâce à l'engagement de ses équipes, dont le niveau d'expertise est reconnu par l'ensemble des acteurs, que France compétences réussit à mener à bien ses missions. Face aux défis à relever en 2022, les équipes de France compétences ont continué à faire preuve d'une adaptabilité et d'un professionnalisme inchangés.

Depuis sa création en janvier 2019, les effectifs de France compétences ont évolué. Dans le cadre de la loi de finances pour 2022, le plafond d'emplois de l'établissement a été rehaussé de 74 à 86 équivalents temps plein travaillé (ETPT). Une augmentation améliorant l'adéquation entre les missions, les objectifs fixés et les moyens humains alloués.

Cela a notamment permis à France compétences de répondre aux besoins croissants dans certains domaines liés à ses missions : de nouveaux emplois ont, par exemple, été créés dans le domaine des systèmes d'information, de la data, de la protection des données (Architecte Systèmes d'information, Chef de projet Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Ingénieur de production, etc.).



### ► Un dialogue social intense et structuré tout au long de l'année 2022

En 2022, les enjeux sociaux importants ont porté notamment sur :

- l'environnement de travail du fait du déménagement de l'établissement en juin 2022 ;
- la politique sociale de l'établissement afin de favoriser la motivation des équipes, leur fidélité et leurs performances globales ;
- le dialogue social qui s'est intensifié et a été mieux structuré tout au long de l'année, permettant des engagements forts en matière de santé et sécurité au travail, d'égalité femmes-hommes et de qualité de vie au travail.

### ► Une gestion dynamique des emplois et des compétences

Des réflexions initiées sur l'adaptabilité et le développement des compétences des salariés de l'établissement eu égard aux nouveaux enjeux stratégiques et opérationnels auxquels doit faire face France compétences ont donné lieu à un projet de plan de développement des compétences pluriannuel et à un accompagnement dans l'évolution professionnelle personnelle.

## BILAN COMPTABLE

En 2022, France compétences a poursuivi ses missions de répartition et de financement, dans un environnement nouveau où le recouvrement des contributions formation professionnelle et apprentissage est désormais réalisé par l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA). À ce titre, l'établissement a perçu environ 10 milliards d'euros de contributions tout au long de l'année 2022 et début 2023.

2022 est également marquée par un fort accompagnement de l'État avec le versement de deux dotations exceptionnelles à l'établissement pour un montant total de 4 milliards d'euros. Cet engagement de l'État s'inscrit dans la volonté de soutien à la très forte dynamique de l'apprentissage enregistrée à nouveau en 2022. En effet, avec une hausse de 14 % et plus de 811 500 contrats signés dans le secteur privé, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage aura été multiplié par plus de 2,5 entre 2019 et 2022.

L'exercice comptable se solde par un déficit d'environ 546 millions d'euros.

Les principales dépenses sont liées, en premier lieu, au financement des actions de l'alternance à destination des opérateurs de compétences pour 9,8 milliards d'euros. Ces actions comprennent l'effort dédié à la péréquation « alternance », soutien financier à l'apprentissage, pour plus

de 6 milliards d'euros. En deuxième lieu, 2,1 milliards d'euros ont été alloués par France compétences pour le financement du compte personnel de formation (CPF).

Si les dépenses liées à ce dispositif se stabilisent, elles représentent toujours un des principaux postes budgétaires de l'établissement. Le troisième poste de dépenses est dédié au financement du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) au bénéfice des demandeurs d'emploi pour 1,7 milliard d'euros, qui donne lieu à un versement à l'État.

S'agissant du budget fonctionnement et des investissements de l'établissement, France compétences, dans un souci d'exemplarité et une volonté de réduction des coûts, affiche pour 2022 une exécution budgétaire inférieure au budget voté par le Conseil d'administration, soit une consommation de 19,5 millions d'euros sur un budget initial de 22,4 millions d'euros. Cet effort a porté notamment sur ses dépenses de prestations de services, dont la baisse a compensé le surcoût lié au recours à l'emprunt, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Quant au déménagement du site immobilier de France compétences en juin 2022, il réduira durablement ses charges locatives, dans le cadre d'une opération immobilière qui a été considérée comme exemplaire (en particulier dans le cadre de la labellisation du projet par le Conseil de l'immobilier de l'État).

**+6 milliards d'euros**

dédié à la péréquation « alternance », soutien financier à l'apprentissage.

**2,1 milliards d'euros**

alloués par France compétences pour le financement du CPF.

Consultez le compte de résultat 2022

# MISSIONS, RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS

**2022 a été une année essentielle pour France compétences dans son rôle de financeur et de régulateur du système. Dans un contexte de mutation à la fois économique, écologique et technologique, l'établissement a continué à soutenir la forte dynamique de l'apprentissage et le recours des actifs au compte personnel de formation.**

Avec la qualité de la formation pour fil rouge, France compétences s'est mobilisée en 2022 grâce à divers leviers. Poursuite des travaux sur les niveaux de prise en charge de l'apprentissage, politique de contrôle des certifications renforcée, création de la Grande Bibliothèque, 1<sup>er</sup> rapport d'usage des fonds... Autant d'outils et études mis à disposition des acteurs de l'écosystème, afin qu'ils puissent garantir à tous les actifs un accès plus efficace et équitable à la formation.

# 1 FINANCER

**1,7 milliards d'euros**  
pour la formation des demandeurs d'emploi.

**1,8 million d'actions**  
de formation financées dans le cadre du CPF.

**811 500**  
jeunes en apprentissage.

**19 000**  
projets de transitions professionnelles soutenus.

## ► Une répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage au profit de la formation des jeunes, des salariés et des demandeurs d'emploi

En 2022, France compétences a pleinement rempli sa mission de répartition des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cela a permis de financer de multiples actions de formation et un nombre croissant de contrats d'apprentissage.

### Un soutien continu à la formation des demandeurs d'emploi

Pour la quatrième année consécutive, France compétences a soutenu l'effort de formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), en apportant une participation financière de 1,7 milliard d'euros en 2022. Depuis la création de l'établissement, plus de 6,4 milliards d'euros ont été alloués à la formation des demandeurs d'emploi, via le PIC.

### Le financement du compte personnel de formation

France compétences a attribué 2,1 milliards d'euros à la Caisse des dépôts et consignations, permettant ainsi de financer plus de 1,8 million d'actions de formation dans le cadre du compte personnel de formation en 2022. Au total, depuis 2020, grâce aux fonds alloués par l'institution, s'élevant à 5,8 milliards d'euros, 5 millions d'actions de formation ont été prises en charge.

### Un important investissement financier pour favoriser l'apprentissage

France compétences, cette année encore, a soutenu financièrement la forte dynamique de l'apprentissage. L'institution a alloué 9,7 milliards d'euros à l'alternance en 2022, dont 6 milliards d'euros destinés aux opérateurs de compétences (OPCO) via la péréquation interbranches<sup>(3)</sup>. En conséquence, 811 500 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage en 2022, dans le secteur privé, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à 2021.



### La promotion des projets de transition professionnelle

Grâce aux financements de France compétences, les associations Transitions Pro ont pu prendre en charge plus de 19 000 projets de transition professionnelle. Cet outil précieux permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet.

### Un engagement soutenu pour la formation des salariés des petites et moyennes entreprises

L'établissement a également contribué au financement de plus de 1,5 million de formations dans les petites et moyennes entreprises en 2022, grâce à sa dotation dédiée au développement des compétences des entreprises comptant moins de 50 salariés.

### Une aide significative pour le permis de conduire des apprentis

Enfin, 69 900 apprentis ont bénéficié d'une aide de 500 euros pour le financement de leur permis de conduire, ce qui représente une augmentation de plus de 37 % par rapport à l'année 2021.

« En 2022, France compétences a pleinement rempli sa mission et a permis de financer de multiples actions de formation et un nombre croissant de contrats d'apprentissage. »

(3) La péréquation interbranche est un dispositif de soutien aux OPCO qui s'engagent en faveur de la formation en alternance : contrats de professionnalisation, des contrats d'apprentissage et des reconversions et promotions par l'alternance (Pro-A). France compétences apporte ainsi aux OPCO qui satisfont aux conditions, conformément aux dispositions légales et réglementaires, des financements complémentaires pour la prise en charge de ces dispositifs.

# 2 RÉGULER

## ► Apprentissage

L'année 2022 a été une année essentielle pour France compétences en matière d'apprentissage. Elle a permis de consolider la régulation mise en place dès 2019 et de renforcer la dynamique de l'apprentissage.

L'objectif a été double pour France compétences : poursuivre la convergence des niveaux de prise en charge (NPEC) en limitant les écarts pour une même certification, et contribuer à la soutenabilité financière de l'ensemble du système.

### Révision générale des niveaux de prise en charge

Trois ans après la première procédure de détermination des NPEC des contrats d'apprentissage, France compétences a lancé la **première procédure de révision générale de ses recommandations**. Au total, cette révision a concerné environ 3 300 diplômés et titres.

Les branches professionnelles ont été invitées à définir leurs NPEC pour les certifications relevant de leur périmètre, enregistrées, actives et ouvertes à l'apprentissage à la fin de l'année 2021. Ainsi, afin d'établir ses recommandations, France compétences a pu s'appuyer sur les valeurs remontées par les branches, par le biais de leur opérateur de compétences (OPCO).

Les 220 branches professionnelles ont ainsi remonté auprès de l'établissement 40 850 valeurs, pour 3 290 certifications. Et pour la première fois, France compétences a pu baser ses recommandations sur l'observation des coûts de l'apprentissage issus des comptabilités analytiques des CFA sur l'année 2020.

Au final, les NPEC ainsi redéfinis ont permis de poursuivre la convergence des coûts-contrats en limitant les écarts pour une même certification, tout en baissant les coûts-contrats de près de 3 % en moyenne. La procédure menée en 2022 a ainsi conforté le rôle de régulateur de France compétences en matière d'apprentissage.

2022 a été également l'occasion pour France compétences de lancer la deuxième campagne de remontée des comptabilités analytiques des CFA au titre de 2021. **Au total, 2 000 organismes de formation (contre 1 650 en 2021), représentant 95 % des apprentis, ont été sollicités dans le cadre de ce nouvel exercice d'observation**. Parallèlement, France compétences a continué à travailler en collaboration étroite avec l'ensemble des réseaux de CFA : les réunions se sont poursuivies dans le cadre du groupe de travail dédié mis en place depuis septembre 2021.

## 2<sup>e</sup> année d'observation des coûts :

**2 000 organismes** de formation en apprentissage, représentant **95 % des apprentis**, ont déposé leur *comptabilité analytique* à France compétences.

Cette 2<sup>e</sup> remontée des données 2022 a conforté les observations relatives au coût de l'apprentissage et a permis de mieux comprendre les modèles économiques des CFA mis en place depuis la réforme de 2018. Les résultats ont été présentés au Conseil d'administration de France compétences le 15 décembre 2022.

### Financement du soutien des Conseils régionaux à l'apprentissage

En complément de ces travaux menés sur les niveaux de prise en charge et l'observation des coûts des CFA, France compétences s'est investie en 2022 pour le développement de l'apprentissage à travers tout le territoire.

L'institution a ainsi renouvelé ses conventions avec les Conseils régionaux dans le cadre des enveloppes qui leur sont attribuées chaque année pour le financement des CFA : en fonctionnement (138 millions d'euros) et en investissement (180 millions d'euros). Ces conventions sont désormais triennales. Pour autant, les indicateurs de dépenses continueront à être remontés chaque année par les Régions à France compétences, afin que l'établissement dispose d'une vision consolidée des financements des CFA.

### Des travaux avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

France compétences et le CNFPT ont signé un avenant à leur convention de partenariat et de financement, afin de tenir compte des nouvelles modalités de financement des contrats d'apprentissage relevant de la fonction publique territoriale. En effet, France compétences contribue aux dépenses en faveur de ces contrats à hauteur de 18,75 %, dans une limite de 15 millions d'euros par an. En 2022, un travail en profondeur a également été mené avec le CNFPT afin d'adapter le référentiel territorial des prises en charge au référentiel de France compétences, suite à la révision des NPEC.

Le développement de l'apprentissage a été consolidé en 2022, sur une base mieux régulée, amorçant les travaux de régulation plus en finesse et plus qualitatifs qui devront être poursuivis.





## ► Qualité de la formation

**La nécessité de faciliter les transitions professionnelles dans un contexte de mutation à la fois économique, écologique et technologique, le recours toujours plus important des Français au compte personnel de formation (CPF), l'essor exceptionnel de l'apprentissage : autant d'enjeux qui font de la « qualité de la formation » un sujet central pour France compétences.**

### Des instances de labellisation Qualiopi renouvelées

France compétences a renouvelé la liste des instances autorisées à délivrer, via leur propre label, la certification Qualiopi : huit structures ont ainsi été reconnues pour une durée de trois ans. Les conclusions du bilan réalisé en 2022 auprès des instances reconnues dans la première liste (2019-2021) ont confirmé le caractère sérieux et maîtrisé du dispositif. France compétences, fort de ces résultats, anime un groupe de travail dans le but de partager et diffuser les bonnes pratiques de ce réseau des instances de labellisation.

### La Conférence annuelle sur la qualité

France compétences a organisé et animé, le 7 décembre 2022, la conférence annuelle qualité, en lien avec le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Son objectif est d'**harmoniser les référentiels en matière de qualité et d'assurer une cohérence d'intervention.**

Cet événement a été l'occasion pour la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) d'une annonce conjointe : à l'avenir, les établissements d'enseignement supérieur, « réputés avoir satisfait à l'obligation de certification qualité » pourront utiliser la marque de garantie Qualiopi.

France compétences a ainsi pleinement participé en 2022 à une meilleure unité et au renforcement de la lisibilité du système qualité français.

## FOCUS

### NOS MISSIONS À L'INTERNATIONAL

France compétences a été désignée comme point de référence national sur les questions liées à la qualité de la formation et sur le cadre européen de la certification professionnelle. En 2022, dans ce cadre, France compétences a contribué à l'organisation de la réunion annuelle du Réseau européen autour des questions de qualité (Eqavet) à Paris.

Elle a également collaboré à des programmes d'échange et d'information avec la Côte d'Ivoire, l'Allemagne et la Pologne sur leur propre cadre de certifications et participé aux travaux de la convention Erasmus+.

Pour en savoir plus sur nos missions à l'international, consultez notre espace internet

## ► Certification professionnelle

*L'année 2022 a été une année de consolidation dans les pratiques et de partage d'informations avec l'ensemble des acteurs de la certification.*

**Grâce aux différents outils mis à disposition (guides et notices), les attentes comme les pratiques ont pu être clarifiées auprès de ces acteurs.**

**L'année 2022 a également été marquée par un développement de la politique de contrôle des certifications professionnelles, l'équipe dédiée ayant été stabilisée à trois personnes.**

### Actualisation du Vademecum Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Parce que France compétences doit garantir la qualité et la pertinence des certifications professionnelles et des certifications/habilitations, elle est en charge de l'établissement et de la mise à jour du RNCP et du Répertoire spécifique (RS).

Afin de partager ces attendus avec tous les organismes certificateurs, France compétences a poursuivi ses actions de communication en direction de l'écosystème de la formation. En 2022, France compétences a notamment élaboré et diffusé un Vademecum sur le RNCP. Ce travail a été complété par la participation à de nombreux webinaires.

France compétences a ainsi publié en janvier 2023 une version mise à jour de son Vademecum RNCP qui tient compte notamment de la modification apportée par la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein-emploi.

Adressé en priorité aux organismes certificateurs, ce document vise à leur donner toutes les informations nécessaires en vue du dépôt d'une demande d'enregistrement d'une certification. France compétences, à travers ces différentes actions, poursuit son objectif d'harmonisation des pratiques des organismes certificateurs.

### Évolution du système d'information

Depuis septembre 2022, **la base de données des répertoires nationaux est devenue la base unique de référence** du système d'information du CPF pour les certifications.

Depuis l'interconnexion opérationnelle des deux systèmes d'information, l'éligibilité d'une formation au CPF est conditionnée par l'existence d'une certification active dans les répertoires nationaux.

Grâce à cette base unique, la politique de contrôle de France compétences se voit également renforcée : depuis début 2022 doit y être déposée la déclaration des organismes partenaires habilités à former par les certificateurs. En mars 2023, ce sont ainsi environ 2 900 organismes qui sont déclarés dans le système d'information des répertoires nationaux, pour un total de 196 000 habilitations à former. Les évolutions du système d'information permettent ainsi depuis début 2023 d'identifier pour chaque organisme les différentes habilitations pour chaque certification enregistrée.

**France compétences a renouvelé la liste des instances autorisées à délivrer, via leur propre label, la certification Qualiopi : huit structures ont ainsi été reconnues pour une durée de trois ans.**



## Le nombre de dossiers instruits a augmenté de 14 % en 2022 avec 3 397 dossiers instruits en 2022 contre 2 976 en 2021.

### Un rythme soutenu sans déroger à la qualité de traitement

À côté de ces actions de clarification et de pédagogie, l'activité d'instruction a continué à augmenter. En 2022, France compétences a reçu 3 595 dossiers, contre 4 923 reçus en 2021 (qui était une année exceptionnelle du fait du renouvellement intégral du Répertoire spécifique [RS]). Pour autant, **le nombre de dossiers instruits a augmenté de 14 % en 2022** avec 3 397 dossiers instruits en 2022 contre 2 976 en 2021. Un travail assidu qui a permis une baisse très significative du nombre de dossiers en attente de décision, ainsi réduit d'environ 40 %.

France compétences et la Commission de la certification professionnelle ont traité ces presque 3 400 dossiers dans un délai moyen d'instruction d'un peu moins de 6,5 mois<sup>(4)</sup>.

La qualité de l'offre de certifications professionnelles représente un enjeu majeur pour France compétences. **La prise en compte progressive par les acteurs des nouvelles exigences légales en matière de qualité**, liées à la réforme de 2018, a permis en 2022 d'atteindre un taux d'acceptation moyen au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de 50,23 % (contre 41 % l'année précédente) et de 18,59 % au RS (contre 18 % en 2021).

### Vers une meilleure lisibilité de l'offre des certifications

Au total, ce travail de révision des répertoires, mené depuis 2019, a contribué très largement à **la régulation, par la qualité et la lisibilité, des certifications professionnelles**. Le tableau ci-dessous montre la réduction du nombre de certifications enregistrées dans les deux répertoires nationaux.

### Nombre de certifications enregistrées dans les deux répertoires nationaux

Fiches actives	Au 31 décembre 2018	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation
<b>RNCP</b>	7 966	4 881	- 39 %
<b>RS</b>	2 178	1 081	- 50 %
<b>TOTAL</b>	10 144	5 962	- 41 %

(4) Le processus d'enregistrement d'une demande de certification professionnelle comprend plusieurs étapes : dépôt, recevabilité, instruction, passage en commission, notification des décisions et publication des fiches répertoires pour les certifications enregistrées. Le délai de traitement moyen d'un dossier est calculé à partir du dépôt de la demande d'enregistrement, effectuée par l'organisme certificateur, jusqu'à la publication des fiches répertoires pour les certifications enregistrées. En revanche, le délai moyen d'instruction, quant à lui, il est calculé à partir de la recevabilité du dossier. Ainsi, en 2022, 3 400 dossiers ont été traités d'un délai moyen de 7 mois et instruits en un peu moins de 6,5 mois.

# FOCUS 🔍

## LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Initiée en 2021, la politique de contrôle des certificateurs et de leurs partenaires s'est renforcée, en coordination avec la politique de contrôle de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). L'équipe de la mission contrôle de la Direction certification a été étoffée ; elle est aujourd'hui constituée de trois équivalents temps plein.

Au-delà de signalements effectués aux autres acteurs du contrôle, en 2022, France compétences a mené 89 procédures de contrôle et a procédé à la mise en demeure de 63 certificateurs. Les mises en demeure portaient principalement sur une communication dysfonctionnelle sur la certification ou les formations préparant à celle-ci (formation non corrélée à la certification, formation

ne préparant pas à l'obtention d'une certification ou d'un bloc de compétences, non-respect des caractéristiques de la certification : intitulé, prérequis, modalité d'évaluation...).

En 2022, une « spécialisation » de la fraude a pu être observée, certains organismes concernés ayant mis en place des stratégies plus difficilement repérables. Face à cette situation, France compétences a adapté les moyens et les méthodes de contrôle, par exemple en utilisant des indicateurs plus fins quant au choix des organismes contrôlés ou encore en améliorant l'exploitation de certaines données désormais disponibles. De fait, l'identification de ce type de manquements a nécessité un investissement « temps » plus important.

Pour autant, il a été observé une montée en compétences de la majorité des certificateurs dans la maîtrise de leur rôle, notamment dans le pilotage des réseaux d'organismes habilités à former et/ou à évaluer.

En 2022, France compétences a également renforcé ses échanges avec la CDC. Du fait de ses missions, l'établissement est de plus en plus sollicité par d'autres corps de contrôle et répond régulièrement à des droits de communication par les autres entités de contrôle de l'État (services régionaux de contrôle du ministère du Travail, police judiciaire, etc.).

## Métiers émergents ou en particulière évolution

Le 15 décembre 2022, à la suite des avis rendus par son Comité scientifique, la Commission de la certification professionnelle de France compétences a identifié, conformément à l'article R. 6113-10 du code du travail, un complément de sept métiers émergents ou en particulière évolution ajoutés à la liste existante de 2022, qui comprend désormais 23 métiers.

L'objectif de cette liste complémentaire est de répondre plus rapidement aux évolutions et besoins du marché du travail, en faisant bénéficier d'une procédure dérogatoire d'enregistrement dans le RNCP les certifications professionnelles correspondant à ces métiers émergents ou en particulière évolution sur le marché de l'emploi.

### Sept nouveaux métiers ont été retenus pour établir la liste 2023 :

- ▶ expert en digitalisation et exploitation des bâtiments ;
- ▶ contrôleur technique qualité des installations et équipements des énergies décarbonées ;
- ▶ intervenant médico-technique à domicile pour les prestataires de santé à domicile ;
- ▶ ouvrier de la construction modulaire hors-site ;
- ▶ responsable de développement industriel en bioproduction ;
- ▶ technicien en bioproduction ;
- ▶ technicien valoriste du réemploi.

Découvrez la liste 2023 des métiers émergents

## ► Le conseil en évolution professionnelle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les salariés et travailleurs indépendants est délivré par 18 opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences dans le cadre d'un marché public.

En 2022, le déploiement du service a continué de faire l'objet d'un pilotage resserré. Il s'est matérialisé par des échanges en continu entre les équipes de France compétences et celles des opérateurs ainsi que par des contrôles et des audits.

Deux nouveaux chantiers de diagnostic/audit ont été lancés :

► **l'un sur le déploiement du référentiel appelé « qualité de la délivrance du service ».** Dans ce cadre, des groupes de conseillers ont été entendus sur leurs pratiques et des préconisations ont pu être faites aux opérateurs ;

► **l'autre sur les process de pilotage et de management de la qualité,** déployés par les opérateurs dans leur propre groupement.

Par ailleurs, une évaluation du marché a été réalisée. Elle a nourri la préparation du nouveau marché, lancé le 2 février 2023, qui vise à sélectionner les opérateurs régionaux, amenés à délivrer le service, à compter de début 2024 et jusqu'à 2027.

### Qualité et utilité du service reconnues

Trois ans après son lancement, le service du conseil en évolution professionnelle est bien **installé et reconnu pour sa qualité.**

Le recours a nettement augmenté. En 2022, 155 709 actifs en emploi ont eu recours au CEP, soit 52 % de plus qu'en 2020. Le service est reconnu pour sa qualité (les bénéficiaires sont à 92 % satisfaits du service) et pour son utilité (87 % des bénéficiaires interrogés six mois après un accompagnement de niveau 2 estiment que le CEP leur a été utile). Si la demande des bénéficiaires se concentre sur la préparation d'un projet de reconversion, les usages et les effets du service se révèlent divers.

En 2022, l'évaluation menée a salué les choix et modalités de structuration du marché, la qualité du déploiement du service par les opérateurs. Elle souligne le caractère ambitieux et efficace des relations de pilotage déployées entre France compétences et les opérateurs régionaux : malgré l'ampleur de l'opération et la crise sanitaire, elles ont permis, un déploiement rigoureux mais souple du service CEP, ainsi qu'un bon équilibre des impulsions sur le recours comme sur la qualité.

**92 % des bénéficiaires du CEP se déclarent satisfaits en 2022.**

La préparation du nouveau marché sur le second semestre 2022, en collaboration avec le groupe de travail « Transitions », a notamment conduit à prendre en compte le besoin d'assouplissement de certaines règles d'achat du service CEP. L'objectif est de limiter leurs effets sur le service aux bénéficiaires, d'assouplir les frontières entre les niveaux de service, et ainsi de permettre au CEP de mieux s'adapter à la diversité des besoins et des demandes. Le calibrage économique a été ajusté pour tenir compte d'un recours aujourd'hui mieux connu.

Plus globalement, les attendus ont été précisés à la lumière de l'expérience du premier marché, pour faciliter le pilotage à partir de 2024.

### POUR EN SAVOIR PLUS SUR CES ENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ...

La synthèse du rapport d'évaluation du marché 2020-2023

Le rapport intégral de cette évaluation

Le bilan chiffré de ces trois ans de mise en œuvre du CEP pour les actifs occupés

Pour en savoir plus sur le marché public visant à sélectionner les opérateurs chargés de délivrer le CEP pour les actifs occupés à compter du 2 janvier 2024

# 3 AMÉLIORER

## ▶ Éclairer les acteurs du secteur à travers les travaux d'étude et d'évaluation

France compétences conduit des travaux d'étude et d'évaluation éclairant notamment la réflexion et les décisions de l'ensemble des acteurs du champ de la formation professionnelle. Dans ce cadre, l'année 2022 a été marquée, en particulier, par la réalisation de deux études de grande ampleur, riches d'enseignements utiles à l'action publique.

La première s'intéressait à l'expérience d'individus ayant connu une reconversion professionnelle. Elle a mis en évidence la grande diversité de ces transitions professionnelles tant en termes de temporalité que de nature des ressources mobilisées. Cette étude souligne des dynamiques opportunistes et non uniquement vocationnelles. Elle a par ailleurs mis en exergue l'omniprésence de l'insatisfaction dans le travail parmi les motifs invoqués pour justifier d'un changement, nuancant l'opposition entre reconversions choisies et subies. Il ressort de cette étude des pistes de réflexion concernant les formes d'appui et d'accompagnement aujourd'hui disponibles : mobiliser davantage les entreprises d'arrivée ; rompre avec la logique séquentielle et linéaire ; faciliter les stratégies de rebond en cas de refus d'un financement ; intensifier l'usage des immersions pour conforter un projet et/ou ouvrir le champ des possibles ; prolonger le suivi au-delà de l'accès à un nouveau poste.

La seconde étude a consisté à interroger les sortants d'une formation financée dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Elle a montré

que plus de trois personnes sur quatre ayant utilisé leur CPF avaient au moins un objectif professionnel. Cette étude a également documenté la question des effets. Près de deux personnes sur trois ont déclaré utiliser ce qu'elles avaient appris au cours de leur formation. Plus du tiers des demandeurs d'emploi sont en emploi huit à neuf mois après leur formation, dont plus de la moitié suite à une formation visant l'obtention d'un permis de conduire.

Cette étude a mis en lumière quelques points de vigilance : 35 % des personnes ne se présentent pas à l'examen d'obtention de la certification ; les formations les plus fréquemment abandonnées sont celles réalisées à 100 % à distance. Enfin, les formations initiées suite à un démarchage commercial sont plus rarement liées à un projet professionnel, assez chères, plus souvent abandonnées et donnent davantage lieu à des appréciations négatives concernant leur qualité et leur utilité.

D'autres études réalisées en 2022 ont également contribué à nourrir le débat public. C'est le cas d'une étude conduite sur les facteurs explicatifs des disparités territoriales de recours au conseil en évolution professionnelle (CEP) ainsi que des travaux d'exploitation statistique des comptabilités analytiques remontées par les centres de formation d'apprentis (CFA). Une étude a également été consacrée à l'influence des processus d'achat et de financement sur les pratiques pédagogiques des organismes de formation, sur laquelle nous communiquerons davantage en 2023.

## Le rapport sur l'usage des fonds : un véritable outil d'aide à la décision

Tout au long de l'année 2022, France compétences a préparé son premier rapport sur l'usage des fonds (RUF). Ce dernier a été rendu public en janvier 2023. Véritable outil d'aide à la décision, ce rapport s'adresse aux acteurs du système de formation professionnelle, ainsi qu'à ceux de l'orientation professionnelle et de l'emploi. Il a ainsi pour objectifs de :

- ▶ rendre compte annuellement de l'usage des fonds de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle ;
- ▶ assurer l'observation des coûts en matière de formation professionnelle, lorsque les prestataires perçoivent un financement public ou paritaire ;
- ▶ publier des indicateurs permettant d'apprécier la valeur ajoutée des actions de formation ainsi financées.

Le rapport couvre l'ensemble des financements publics et mutualisés. Chaque grande catégorie d'actions (apprentissage, contrat de professionnalisation, compte personnel de formation, etc.) est présentée pour mettre en correspondance son coût unitaire financé via des fonds publics et mutualisés avec des indicateurs de résultat et de valeur ajoutée.

Les mesures de la valeur ajoutée, encore exploratoires pour certaines, couvrent les différentes dimensions qui fondent la qualité d'une action : le taux d'accès à l'emploi, mais aussi le taux de rupture, le taux d'accès à la certification et le taux de poursuite d'études. D'autres indicateurs, comme la mesure des acquis de la formation, sont encore peu disponibles, mais semblent essentiels pour apprécier la qualité des apprentissages.

Consultez le rapport sur l'usage des fonds

Consultez l'étude dédiée à la reconversion professionnelle

Retrouvez toutes nos études et publications

## ► Outiller les acteurs pour optimiser la qualité de service

France compétences s'est donné pour objectif d'apporter des outils dédiés à l'amélioration de service. Pour l'année 2022, cet objectif s'est concrétisé à deux niveaux. D'une part, au profit des observatoires de branches (OPMQ), pour consolider les outils qui sous-tendent les missions de France compétences (animer, consolider, rendre visible) et promouvoir le rôle des observatoires dans cet écosystème. D'autre part, vers l'ensemble des acteurs de l'écosystème, en produisant des outils d'aide à la décision et en facilitant l'accès à l'ensemble des travaux diffusés par les observatoires de branches via la Grande Bibliothèque.

### Du réseau à la Grande Bibliothèque

Le webinaire organisé en février 2022 a permis de lancer les travaux de l'année à partir de deux questions : « Comment les travaux des observatoires touchent-ils leur cible finale : entreprises, actifs, jeunes, demandeurs d'emploi... ? » et, en écho, « Quel rôle pour France compétences demain auprès des observatoires de branches ? ».

En 2022, France compétences a ainsi continué à consolider la dynamique de réseau, qui ouvre des espaces d'échange et d'interconnaissance auprès des observatoires, aussi bien des responsables techniques au sein des opérateurs de compétences que des responsables d'observatoires autonomes.

La conception et la finalisation de la Grande Bibliothèque constituent le chantier essentiel de l'année 2022. Ce moteur de recherche offre une passerelle unique vers les travaux publiés par l'ensemble des observatoires de branches sur leur site respectif.

La Grande Bibliothèque est le fruit d'un travail mené conjointement par France compétences, les observatoires de branches et des représentants de partenaires (Carif-Oref et Associations Transitions Pro, notamment). Une collaboration intense avec l'ensemble des observatoires volontaires a permis de finaliser en 2022 l'identification des sites à indexer sur le moteur de recherche, de choisir les contenus pertinents et de travailler à l'optimisation des stratégies d'indexation.

Dès l'automne 2022, les observatoires ont pu accéder à une version bêta de la Grande Bibliothèque afin de procéder aux derniers ajustements avant le lancement officiel du 16 février 2023 : près de 700 internautes étaient au rendez-vous. La Grande Bibliothèque se veut être l'agora de cette intelligence plurielle, variée et créatrice de valeur ajoutée. Aujourd'hui, ce sont environ 150 sites internet indexés chaque semaine et plus de 8 500 contenus répertoriés !

Accédez à la Grande Bibliothèque

La Grande Bibliothèque se veut être l'agora d'une intelligence plurielle, variée et créatrice de valeur ajoutée.

## ► Médiation

Dans son 4<sup>e</sup> rapport d'activité, publié en juin 2023, la Médiatrice de France compétences revient sur le suivi des précédentes recommandations et en formule de nouvelles. Au total, en quatre ans d'activité, la Médiatrice a reçu plus de 1 300 demandes et émis 13 recommandations.

### Propositions pour l'année 2023

Dans ce 4<sup>e</sup> rapport, la Médiatrice met en lumière plusieurs situations au travers de ses nouvelles recommandations.

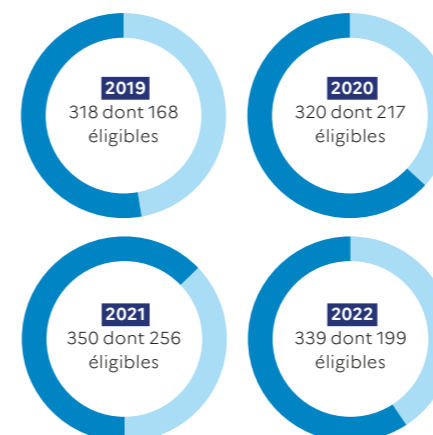
- Concernant l'accès au dispositif « démission-reconversion », la Médiatrice invite à une évolution législative pour rétablir une équité entre les salariés de droit privé dont l'employeur cotise au régime général d'assurance chômage et les salariés de droit privé dont l'employeur assure lui-même ses salariés contre le risque du chômage.
- La Médiatrice propose que la réglementation soit plus explicite sur les conditions d'éligibilité des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique (RS) afin de ne pas empêcher les véritables reconversions de salariés

qui s'engagent dans un projet de transition professionnelle qui ne peut pas être accompagné par l'employeur. La Médiatrice recommande également que les équipes techniques des associations Transitions Pro ne bloquent pas le dépôt de ces dossiers afin qu'ils puissent faire l'objet d'un examen par la Commission paritaire, seule compétente pour apprécier la pertinence des projets.

- Les positionnements préalables requis dans le cadre des projets de transition professionnelle sont réalisés de manière très inégale d'un organisme de formation à un autre et conduisent rarement à une individualisation de la durée de la formation, y compris lorsque des compétences transférables sont facilement identifiables. Dans son rapport, la Médiatrice fait des propositions, notamment en vue de mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un forfait parcours.
- Enfin, la Médiatrice met en évidence une cotation insuffisante pour les dossiers des salariés qui projettent une reconversion adaptée et nécessaire à leur état de santé, et propose donc d'augmenter le nombre de points attribués à cette priorité.

### Les chiffres clés en 4 ans

Nombre de saisines de la médiation :




Soit au total 1 327 saisines dont 840 éligibles. Et 13 recommandations au total qui s'adressent :

- à France compétences ;
- au législateur (l'État) ;
- aux opérateurs Transitions Pro et opérateurs du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés.

Consultez le rapport 2022 de la Médiatrice

CHAPITRE  
**4**

# QUELQUES EXEMPLES DE CHANTIERS POUR 2023



En 2023, France compétences continuera à mettre l'ensemble de son expertise et de ses ressources au service du développement des compétences.



## EXPERTISE, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET AMÉLIORATION CONTINUE DU SYSTÈME DE CERTIFICATION

### ► Feuille de route stratégique : une nouvelle Convention d'objectifs & de performance à élaborer

En 2023, France compétences, en lien avec le ministère en charge de la formation professionnelle, devra élaborer sa

nouvelle feuille de route pluriannuelle. Elle viendra ainsi fixer les orientations de l'institution pour les prochaines années.

### ► Conseil en évolution professionnelle : nouveau marché public pour la période 2024-2027

En février 2023, France compétences a lancé l'appel d'offres en vue de sélectionner les opérateurs régionaux habilités à délivrer le service de conseil en évolution professionnelle (CEP) aux salariés et aux travailleurs indépendants durant la période 2024-2027. L'année sera consacrée à la sélection des opérateurs, à la préparation des outils et process utiles au déploiement du nouveau marché.

Elle sera également consacrée aux échanges et impulsions utiles, dans un contexte législatif et réglementaire évolutif, notamment sur les sujets de reconversion professionnelle. L'objectif est d'installer le CEP comme la colonne vertébrale de l'accompagnement public des salariés et des travailleurs indépendants, pour garantir un service lisible et accessible pour tous les parcours d'évolution et de reconversion professionnelle qui en ont besoin.

### ► Certification professionnelle : continuer à améliorer la qualité du système d'enregistrement et renforcer les contrôles

France compétences poursuivra en 2023 son action afin de rendre le système de certification professionnelle encore plus lisible et efficace.

Plusieurs étapes sont prévues :

► **la modernisation de la procédure d'enregistrement sur demande, au service d'une régulation optimisée.** Cette modernisation passe par la finalisation du renouvellement du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), la réduction des délais d'instruction et le renforcement de la fiabilité et la profondeur de la procédure d'instruction. Cette dernière devrait être facilitée par l'utilisation des données Agora et du passeport compétences ainsi que par le développement des outils d'identification des plagiat ;

► **le développement de la valeur ajoutée des répertoires nationaux et leur intégration dans l'écosystème de la formation** afin que les acteurs perçoivent les fruits de ce travail. Cela se traduira par la modularisation des parcours

qualifiants, par le biais des blocs de compétences. Et par un approfondissement de la politique de data des répertoires : par exemple, l'amélioration de la qualité des fiches répertoires par de nouvelles informations telles que les prérequis des blocs de compétences, une meilleure indexation grâce au partenariat avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et l'Intercarif, l'intégration des données des répertoires dans le passeport compétences ;

► **le renforcement du contrôle de la mise en œuvre des certifications et des formations associées.** Objectif : garantir la qualité et la protection des actifs et des employeurs. Il sera désormais possible de s'assurer des conditions de délivrance des certifications par les certificateurs par la fixation d'une date de délivrance d'une certification et par une politique de contrôle nourrie des données transmises par le passeport compétences. Un renforcement de la coordination avec les autres services de contrôle est également prévu.



# GLOSSAIRE

**AGORA** Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

**CARIF-OREF** Centre animation ressources d'information sur la formation/  
Observatoire régional de l'emploi et de la formation

**CDC** Caisse des dépôts et consignations

**CEP** Conseil en évolution professionnelle

**CEREQ** Centre d'études et de recherche sur les qualifications

**CFA** Centre de formation d'apprentis

**CNFPT** Centre national de la fonction publique territoriale

**COP** Convention triennale d'objectifs et de performance

**CPF** Compte personnel de formation

**CSE** Comité social et économique

**CTI** Commission des titres d'ingénieur

**DARES** Direction de l'animation de la recherche, des études  
et des statistiques du ministère du Travail

**DEPP** Direction de l'évaluation, de la prospective  
et de la performance

**DGEFP** Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

**DGESIP** Direction générale de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle

**ETPT** Emploi temps plein travaillé

**EQAVET** Réseau Européen autour des questions de qualité

**HCÉRES** Haut Conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

**MSA** Mutualité sociale agricole

**NPEC** Niveaux de prise en charge

**ONISEP** Office national d'information sur les enseignements et les professions

**OPCO** Opérateur de compétences

**OPMQ** Observatoire prospectif des métiers et des qualifications

**PIC** Plan d'investissement dans les compétences

**QUALIOPI** Marque créée par le ministère du Travail. Elle a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage.

Cette marque pourra être délivrée par des organismes certificateurs retenus par le Cofrac ou par les instances nationales de labellisations reconnues par France compétences.

**RGPD** Règlement général sur la protection des données

**RH** Ressources humaines

**RCO** Réseau des Carif-Oref

**RNCP** Répertoire national des certifications professionnelles

**RS** Répertoire spécifique

**RUF** Rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle

**URSSAF** Union de recouvrement de cotisations de sécurité sociale  
et d'allocations familiales





📍 Immeuble Canopy – 6, rue du Général Audran – 92400 Courbevoie  
✉ [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

SUIVEZ-NOUS SUR : [🐦](#) [in](#) [v](#)  
[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)